

# Citoyen d'Europe – citoyenneté européenne

## Histoire de l'immigration en Belgique en quelques mots...

La Belgique devient une terre d'accueil à partir de la première guerre mondiale, quand les mines de charbon ont un besoin important de main-d'œuvre.

A chaque période de croissance économique, l'Etat va faire appel aux étrangers, tandis que les crises économiques déclenchent une fermeture des frontières ou un durcissement des conditions d'accès.

### 1/ l'immigration du 19<sup>ème</sup> siècle

La Belgique est surtout un pays d'émigration (surtout en France). La Belgique compte moins de 3% d'immigrés provenant des pays limitrophes (France, Allemagne, Pays-Bas, Luxembourg). On constate surtout une population de commerçants, d'artisans, de gens de maison...

### 2/ l'immigration d'après 1<sup>ère</sup> guerre mondiale

Il s'agit d'une immigration ouvrière. Le patronat engage une main-d'œuvre destinée à travailler dans les charbonnages et la métallurgie. Cette immigration est surtout concentrée dans les zones industrielles wallonnes. Elle provient de France, des zones pauvres (campagnes) de Pologne, d'Italie et d'Afrique du Nord.

### 3/ émergence d'une politique d'immigration

Avec la crise économique des années 30, un chômage se développe, certains travailleurs étrangers sont renvoyés dans leur pays d'origine. Pour limiter l'immigration d'une main-d'œuvre, la Belgique instaure le permis de travail pour le travailleur étranger – 1936.

Après la seconde guerre mondiale, la Belgique doit reconstruire son économie dont son secteur minier. Elle fera appel à nouveau à une main-d'œuvre, mais cette fois en signant des accords avec différents pays qui organisent de véritables transferts. En 1946, un accord est signé avec l'Italie, dont l'immigration ne cesse d'augmenter malgré les mauvaises conditions de vie et les catastrophes (1956, Bois du Casier à Marcinelle).

### 4/ les Golden Sixties

Fin des années 50 la Belgique voit sa croissance économique se développer et a un grand besoin d'une main-d'œuvre, cette fois dans différents secteurs (le bâtiment, le secteur tertiaire...). La Belgique signera plusieurs accords avec différents pays (Espagne, Grèce, Maroc, Turquie, Algérie et Yougoslavie). Changement, la destination de ces travailleurs n'est plus la Wallonie mais bien Bruxelles.

Pour garder sa main-d'œuvre étrangère, la Belgique met en place une politique encourageant le regroupement familial (1970). On voit donc une « immigration du travail » devenir une « immigration de peuplement ». Mais... la politique fait que, lorsque la situation économique est mauvaise, l'immigration est stoppée ou restreinte.

### 5/ fin de l'immigration du travail

1974, après la 1<sup>ère</sup> grande crise pétrolière, la Belgique met fin au recrutement de main-d'œuvre étrangère. La législation en matière de regroupement familial, le statut d'étudiant étranger et le droit d'asile sont des éléments qui permettent le maintien d'un certain flux migratoire. Plusieurs étrangers sont régularisés et obtiennent la nationalité belge. De même en 1984, la nationalité est accordée aux enfants de couple mixte et en 1991 aux enfants de troisième génération. Depuis 2001, tout étranger résidant légalement depuis 7 ans en Belgique peut acquérir la nationalité belge.

## Immigrés, étrangers, allochtones, citoyens européens, citoyenneté européenne : c'est quoi ?

### **En bref...**

**Immigré** : en terme juridique, cela n'existe pas ! Il est donc impropre de désigner une personne en tant qu'immigrée si elle est née dans le pays et n'ayant donc jamais migré.

L'immigration désigne l'entrée, dans un pays, d'étrangers qui viennent y séjourner et y travailler. Le mot immigration vient du latin immigrare qui signifie « pénétrer dans ». L'immigration est une migration vue du côté du pays de destination. (*Amnesty International*)

Les personnes qui quittent leur pays d'origine pour venir vivre dans un autre Etat cherchent de meilleures conditions de vie. Pour le migrant, l'immigration peut avoir une raison : - professionnelle (mission de longue durée à l'étranger), - politique (réfugié politique), - économique (habitant de pays pauvres cherchant un meilleur niveau de vie dans les pays riches, éventuellement temporairement) - sentimentale (volonté de s'installer dans un pays par goût, par exemple si l'on se reconnaît dans ses valeurs). *Khalil Jemmah*

**Etranger** : c'est une personne qui a une autre nationalité que celle qui vit dans le même pays (ou dans le pays d'accueil).

Dans le débat politique, dès les années 70/80, on utilise le terme 'immigré' pour tous les individus d'origine étrangère. Généralement on qualifie ainsi les Marocains, Turcs et/ou musulmans. Peu importe que la personne soit belge et née en Belgique. Elle reste ainsi un « immigré » car descendant d'immigré ou un « immigré de seconde génération ». Peu importe que la personne soit italienne, grecque, espagnole, la question de l'immigration se confond, de façon erronée, avec celle de l'intégration de populations culturellement et religieusement différentes.